Une étude d'impact pour la prochaine politique agricole commune

1 juillet 2011

La Commission européenne travaille actuellement à la réalisation d'une **étude d'impact (Impact Assessment)** destinée à évaluer les effets escomptés de plusieurs orientations et scénarios distincts pour la PAC post-2013.

Cette étude d'impact fait suite à la communication originelle de la Commission européenne de novembre 2011 et s'inscrit dans le processus d'élaboration législatif en cours (les propositions législatives de la Commission étant attendues pour le second semestre de cette année).

Les principales projections se fondent sur un séminaire tenu en octobre dernier à Bruxelles, une conférence tenue en janvier 2011 et la mobilisation des données du réseau européen RICA (Réseau d'Information Comptable Agricole) ainsi que du modèle AGLINK de l'OCDE. Le document intègre également plus de 500 contributions soumises entre novembre 2010 et janvier 2011.

Les options de la communication du 18 novembre dernier sont actualisées et modélisées en **trois scénarios distincts :**

- **l'option « adaptation »** qui insiste tout particulièrement sur la refonte des soutiens découplés, s'éloignant des bases historiques (modulation selon des critères économiques et environnementaux), ainsi que l'aménagement des mesures de marché (intervention et aide au stockage privé) ;
- **l'option « intégration »** qui mise sur la régulation via le renforcement des pouvoirs de négociation des exploitants (contractualisation, soutien aux organisations de producteurs et aux actions collectives) et distingue une composante environnementale pour les soutiens directs composée d'un nombre limité de mesures (couverture des sols en hiver, diversification des assolements, maintien des prairies permanentes, surfaces non productives à caractère environnemental) ;
- **l'option « recentrage »**, qui voit les soutiens directs et les mesures de marchés disparaître progressivement au seul profit des mesures environnementales du second pilier (axe 2) laissant les productions européennes s'ajuster aux « signaux du marché » sans intervention à l'exception des situations de crises.

Certaines des **conséquences économiques, sociales et environnementales** de ces options sont détaillées. Le document mêle à ce titre quelques **modélisations** limitées aux impacts économiques (coûts, redistribution des soutiens, impacts sur la main-d'oeuvre familiale) et des affirmations plus qualitatives concernant les bénéfices attendus de chaque option, notamment du point de vue environnemental.

Dans sa communication budgétaire dévoilée le 29 juin 2011, la Commission semble privilégier les deux premiers scénarios (convergence des paiements directs et création d'une composante environnementale à hauteur de 30%).

Pierre Claquin, Centre d'études et de prospective